

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**CELLULE INFRASTRUCTURES**  
**PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET AU TRANSPORT**  
**(PACT)**

**Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur  
Numérique**

**TERMES DE REFERENCE**

**« Assistance technique relative à la conception et l'implémentation des  
instruments de la régulation des marchés de gros et de détail des services de  
télécommunications »**

**(DON n°IDAE0850 et CREDIT n°IDA71610)**

**OCTOBRE 2025**

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>3. OBJECTIFS DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>4. RESULTATS ATTENDUS.....</b>	<b>5</b>
<b>5. CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>6. LES LIVRABLES .....</b>	<b>6</b>
<b>7. PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>8. DUREE ET LIEU DE LA MISSION .....</b>	<b>7</b>
<b>9. PROFIL DU CONSULTANT .....</b>	<b>9</b>
<b>10. ORGANISATION DE L'INTERVENTION .....</b>	<b>10</b>

## **1. INTRODUCTION**

La République démocratique du Congo (RDC) est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne en termes de superficie et le troisième plus peuplé, avec une population estimée à environ 95 millions d'habitants. Le taux de pénétration d'internet y est néanmoins un des moins élevés, à 17.8 % de la population en 2023 sur la base des abonnements mobiles uniques, avec des écarts d'accès marqués entre les hommes et les femmes, zone urbaine et rural. Près de la moitié de la population n'a pas accès à une connexion mobile à haut-débit ; les taux de couverture 3G et 4G étant respectivement de 54 % et 42 %. La RDC a actuellement des prix parmi les plus élevés en Afrique ; le prix d'un panier de 2 Go de données mobiles uniquement étant équivalent à 10,3 % du revenu mensuel par habitant, bien au-delà de l'objectif de 2 % fixé par la Commission des Nations Unies pour le haut débit.

Le gouvernement s'est donc engagé à élargir l'accès à une large bande abordable et de qualité. Des investissements importants sont nécessaires pour atteindre cet objectif, en assurant l'accès universel à la large bande de l'ensemble de la population.

C'est ainsi que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a sollicité et reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale pour réaliser le Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (projet PACT).

Le projet PACT est basé sur un concept d'une connectivité accrue - physique et numérique - essentielle pour stimuler le développement socio-économique en RDC, tout en contribuant à la stabilisation et à la prévention des conflits. Il financera des infrastructures routières y compris la mise en place des infrastructures d'accueil des câbles à fibre optique, ainsi que les assistances techniques pour améliorer la gouvernance du secteur de transport (routier et aérien) et des télécommunications.

Le projet PACT vise le rétablissement de la connectivité terrestre entre la ville de Mbuji-Mayi et la ville orientale de Bukavu, la ville de Goma et la ville de Beni, pour relier les personnes et les communautés, faciliter le transport des produits ruraux, améliorer l'accès des populations rurales aux services de base et accélérer progressivement la connectivité entre l'Ouest et l'Est de la RDC. Cela contribuera à renforcer la cohésion nationale et à réduire le potentiel de conflit et d'exclusion (physique et économique).

La première phase du projet PACT, dont la mise en vigueur est intervenue le 27 mars 2023, se focalise sur l'aménagement et le bitumage des tronçons routiers de la Route

Nationale n°2 (RN2) Mbuji Mayi – Kabinda – Mbanga (280 km) et Kanya bayonga – Butembo (160 km), soit 440 km.

Elle s'articule autour des quatre (04) composantes et sous composantes ci-après :

- 1. Composante 1 : Gouvernance sectorielle pour une meilleure connectivité**
  - 1.1. Sous-composante 1.1 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Routier
    - 1.1.a. Gestion du patrimoine routier à l'épreuve du climat
    - 1.1.b. Financement efficace et durable
    - 1.1.c. Sécurité routière
  - 1.2. Sous-composante 1.2 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur de l'Aviation
  - 1.3. Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique
    - 1.3.a. Amélioration de la Gouvernance
    - 1.3.b. Mobilisation de capitaux privés
  - 1.4. Sous-composante 1.4 : Gestion du Projet
- 2. Composante 2 : Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique**
  - 2.1. Sous-composante 2.1 : Amélioration de la Connectivité Routière
  - 2.2. Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'Infrastructure Aéronautique
  - 2.3. Sous-composante 2.3 : Activation de l'infrastructure numérique
- 3. Composante 3 : Mesures environnementales et sociales**
  - 3.1. Sous-composante 3.1 : Soutien à la Mise en Œuvre des Normes Environnementales et Sociales
  - 3.2. Sous-composante 3.2 : Gestion et Préservation Durables des Forêts
  - 3.3. Sous-composante 3.3 : Gestion de la Motorisation des Véhicules pour la Réduction des Émissions gaz à émissions de serres
  - 3.4. Sous-composante 3.4 : Activités d'Autonomisation des Femmes
- 4. Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente**

C'est en rapport avec la sous-composante 1.3 du projet que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo entend implémenter les instruments de régulation des marchés de gros et détails dans le secteur de télécommunication et du numérique.

## **2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La loi 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication confère à l'Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications du Congo, ARPTC en sigle, entre autres la

responsabilité d'approuver les tarifs de services qui doivent être fixés de manière transparente selon la vérité des prix.

Le paysage des télécommunications en RDC est en constante évolution depuis sa libéralisation. Il compte à ce jour quatre opérateurs de téléphonie mobile, une vingtaine de fournisseurs d'accès à Internet exploitant des réseaux mobile et fixe (sans fil et FTTH) essentiellement déployés dans les grandes agglomérations du pays. D'autres nouveaux acteurs ont vu le jour, principalement sur les segments de marchés de gros, proposant des offres pour l'accès à la fibre noire, l'accès aux capacités nationale et internationale et l'accès aux infrastructures d'accueil. On dénombre à ce jour quatre opérateurs de backbone national, cinq opérateurs de liaisons urbaines, deux opérateurs Towerco et un opérateur d'infrastructures de réseau.

Pour maintenir un équilibre entre les différents acteurs du marché, protéger les intérêts des utilisateurs, garantir sa stabilité et permettre aux opérateurs d'adapter leurs offres tarifaires, l'ARPTC se propose de modéliser les coûts des services fournis sur les marchés de gros et de détail, avec l'aide d'une firme de consultants, au moyen des fonds IDA disponibles dans le Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT), dans sa sous-composante 1.3 relative à l'Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique. Tel est l'objet de présents termes de référence.

### **3. OBJECTIFS DE LA MISSION**

Les objectifs globaux de la mission résident dans le recrutement d'un cabinet de consultants de réputation établie, en vue de développer un modèle de calculs des coûts pour la régulation des marchés de gros et de détail.

De manière spécifique, il s'agit :

- de faire un état de lieux des marchés de gros et détails
- d'évaluer le cadre juridique et réglementaire actuel de la régulation tarifaire en RDC et proposer des changements dans le cadre légal et réglementaire de la régulation tarifaire qui soutiendra l'accès ouvert de tous les fournisseurs de télécommunications et encouragera la concurrence dans le secteur des TIC en RDC
- de mettre en œuvre un modèle de calculs de coûts et de tarifs de services de télécommunications avec une application, pour la régulation des marchés de gros ci-après :
  - ✓ L'interconnexion de réseaux de téléphonie mobile
  - ✓ L'accès à la bande passante locale, nationale et internationale
  - ✓ L'accès aux infrastructures passives des Towerco

- de calculer à l'aide de l'application du modèle, le coût de revient pour différents services fournis par les opérateurs de gros et de téléphonie mobile ainsi que les tarifs y relatifs ;
- de proposer sur base des résultats du modèle de calculs de coûts un tarif minimum pour les services voix et Data fournis par les opérateurs de téléphonie mobile, y compris les tarifs de terminaison d'appels fixes et mobiles nationaux et internationaux
- de déterminer le taux de rémunération du capital (WACC)
- de former le personnel de l'Autorité de régulation et celui des opérateurs à l'exploitation de ces outils.

#### **4. RESULTATS ATTENDUS**

Les principaux résultats attendus de cette assistance sont notamment :

- Un modèle de calculs des coûts de services permettant de réguler les marchés de gros et de détail
- Une application associée au modèle de calculs des coûts
- Une connaissance du prix de revient de chaque service de gros et de détail
- Une proposition du prix minimum pour les services voix et Internet des réseaux mobiles
- Un transfert de connaissances au personnel de l'ARPTC

#### **5. CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, le consultant devra :

- Faire un état des lieux du marché de la téléphonie mobile et celui des services de gros et de détail ;
- Collecter auprès des opérateurs de téléphonie mobile et ceux de services de gros les données techniques, comptables et toute autre information nécessaire pour le calcul des coûts des services sur leurs différents marchés ;
- Développer un modèle de calculs de coûts de services avec une application permettant l'analyse et le contrôle des offres sur les marchés de gros et de détail ;
- Calculer le coût de revient des services de gros et de détail suivant :
  - accès à la bande passante internationale
  - accès à la bande passante interurbaine
  - accès à la bande passante urbaine
  - accès aux infrastructures passives (fibre noire, pylônes, etc.)
  - interconnexion voix et SMS de réseaux mobiles
- Calculer le coût de revient de services des réseaux mobiles suivants :
  - Voix on-net et off-net

- SMS on-net et off-net
  - Internet mobile
- Calculer le prix minimum des services voix et Internet des réseaux mobiles

Tous ces marchés doivent être modélisés et présentés séparément. Le modèle devra être adapté au contexte de la RDC, y compris les variantes spécifiques à certaines structures de réseaux.

Le consultant devra par ailleurs :

- Rédiger une ligne directrice pour l'élaboration des catalogues d'offres tarifaires de services de gros ;
- Former l'Autorité de régulation et les opérateurs à l'utilisation du modèle de calcul des coûts ;
- Tester avec les parties prenantes (ARPTC et opérateurs) le modèle de calcul de coûts développé.

## 6. LES LIVRABLES

Au terme de sa mission, le consultant devra produire les livrables suivants :

- Livrable 1** : Rapport sur l'état des lieux des marchés de gros et de détail permettant d'avoir une idée claire de leurs caractéristiques
- Livrable 2** : Ligne directrice pour l'élaboration des offres tarifaires de gros et Modèle de catalogue d'interconnexion et d'accès
- Livrable 3** : Un modèle avec une application pour le calcul des coûts de revient de services ci-haut cités sur le marché de gros et de détail, y compris les tarifs de terminaison d'appels fixes et mobiles nationaux et internationaux, accompagné du manuel d'utilisation. Un rapport synthèse et spécifique des résultats de la modélisation sera présenté pour chaque opérateur
- Livrable 4** : Rapport de formation du Régulateur et des opérateurs

Les différents documents seront soumis à l'examen de l'ARPTC et devront inclure aussi les remarques apportées par le Client (Cellule Infrastructures) et de l'IDA, jusqu'à leur entière satisfaction. Le consultant devra fournir tous les documents en Français en quatre (4) exemplaires papiers et une copie électronique (Word et Pdf).

## 7. PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE

Dans sa proposition, le consultant décrira l'approche qu'il compte adopter pour réaliser cette mission. En outre, il précisera les méthodes de travail et les moyens retenus pour la réalisation de ce mandat.

Pour chacun des objectifs, le consultant définira les activités qui mèneront aux résultats visés. Il intégrera un calendrier ou un plan d'actions pour chaque phase de la mission identifiée ci-dessus.

## **8. DUREE ET LIEU DE LA MISSION**

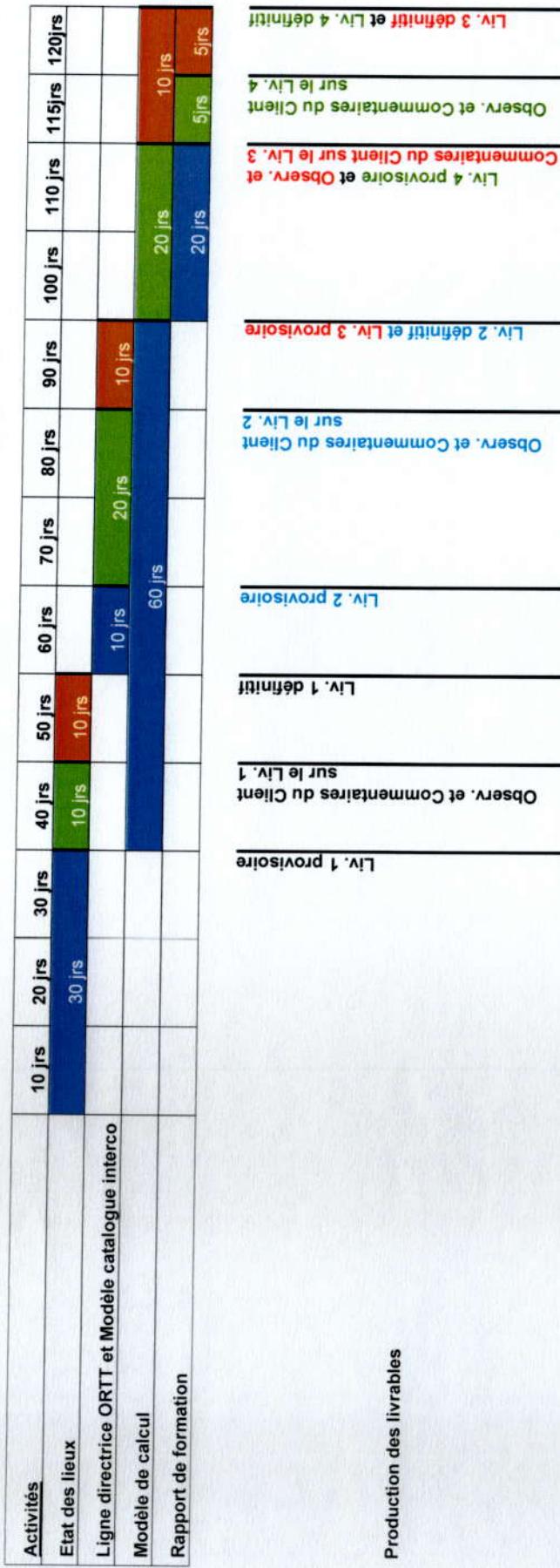
La mission aura une durée de quatre mois soit 120 jours calendaires suivant le chronogramme de production des livrables et planning de réalisation des activités ci-dessous. Le consultant effectuera sa mission essentiellement à Kinshasa.

### **7.1. CHRONOGRAMME DES PRODUCTION DES LIVRABLES**

N°	Livrables	Délai partiel (jrs)	Délai de production (jrs)
1	Rapport provisoire du Livrable 1	30	T0+30
2	Validation du Rapport provisoire du Livrable 1	10	T0+40
3	Rapport définitif du Livrable 1	10	T0+50
4	Rapport provisoire du Livrable 2	10	T0+60
5	Validation du Rapport provisoire du Livrable 2	20	T0+80
6	Rapport définitif du Livrable 2	10	T0+90
7	Rapport provisoire du Livrable 3	0	T0+90
8	Validation du Rapport provisoire du Livrable 3	20	T0+110
9	Rapport de formation provisoire (Livrable 4)	0	T0+110
10	Validation du rapport de formation (Livrable 4)	5	T0+115
11	Rapport définitif du Livrable 3	5	T0+120
12	Rapport de formation définitif (Livrable 4)	0	T0+120
13	Transmission des livrables à l'IDA	0	T0+120

- T0 correspond à la date de démarrage des prestations

## 7.2. PLANNING DE REALISATION DES ACTIVITES



Légende et cumulé de temps de réalisation des activités par intervenants

Activités	Intervenant	Liv. 1	Liv. 2	Liv. 3	Liv. 4	Temps cumulé
Production des livrables provisoires et formation	Consultant	30 jrs	10 jrs	60 jrs	20 jrs	120 jrs
Intégration des observation et commentaires du Client et production des livrables définitifs	Consultant	10 jrs	10 jrs	10 jrs	5 jrs	35 jrs
Analyse et validation des livrables par le Client	Client	10 jrs	20 jrs	20 jrs	5 jrs	55 jrs

## **9. PROFIL DU CONSULTANT**

Pour être sélectionné, le consultant devra être un cabinet justifiant des compétences dans les domaines suivants :

- Avoir déjà réalisé une mission similaire plus particulièrement en Afrique au cours de sept (07) dernières années ;
- Avoir développé au moins deux (02) modèles de calculs de coûts de services de télécommunications ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) modélisations des coûts et tarifs des services de télécommunications de gros et de détail ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du secteur des télécommunications ;
- Avoir une bonne connaissance du marché de télécommunications en Afrique ;

Le profil du personnel nécessaire à l'accomplissement de la mission est le suivant :

- Un Chef de mission : Un économiste de télécommunications avec au moins 10 ans d'expérience, ayant au moins un diplôme de BAC + 5, et spécialiste dans l'analyse et le développement des modèles économiques, ayant dirigé au moins cinq (05) projets similaires et avoir été chef de mission dans au moins deux (02) projets liés aux études d'analyse et de développement des modèles économiques de régulation des télécommunications ;
- Un Expert en modélisation : Spécialiste de la modélisation et de l'analyse des coûts et des tarifs des services des télécommunications, possédant au moins un diplôme de BAC + 5 en économie ou en télécommunication, avec une expérience professionnelle de 10 ans dans le domaine de télécommunications, ayant participé dans au moins cinq (05) projets et a été expert au moins dans deux (02) projets similaires ;
- Un Expert en analyse des marchés : avec au moins 10 ans d'expérience, dont 5 ans d'expérience dans l'analyse des marchés de télécommunications et possédant un diplôme de BAC + 5 en économie ou en télécommunication et a été expert au moins dans deux (02) projets similaires ;
- Un Expert en réglementation : ayant au moins un diplôme de BAC + 5 en économie, en droit, en télécommunication ou équivalent, avec au moins 5 ans d'expérience professionnelle relative à l'élaboration des textes réglementaires dans le domaine de télécommunications et a été expert au moins dans deux (02) projets similaires.

Les experts clés doivent avoir une bonne connaissance de la langue française.

## **10. ORGANISATION DE L'INTERVENTION**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'ARPTC. Le Client (Cellule Infrastructures) assure le consultant de son entière collaboration dans le cadre de l'obtention de toute information et tout document nécessaire à l'accomplissement de ses missions, ceci au travers de l'ARPTC.